

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mai 2025

Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 7 Qui ont pris part au vote : 8

A l'unanimité 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 26 mai 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 20 mai 2025.

Présents : Mme Violette FERNANDES Maire, Mme Vinciane HOLLIER, Mr Nicolas MILLET, Mr Bernard CHIVAILLE, Mr Michel VACHERON, Mr Jean-Claude LEBAS, Mr Nicolas ANCLIN

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Guy LACAUDRE à Mme Violette FERNANDES

Absents : Mme Ingrid YENK, Mr Paul DELUGE

A été nommé(e) secrétaire : Mr Nicolas ANCLIN

2025_0017 DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA GRAND COUR

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de l'association communale LES AMIS DU CHATEAU DE LA GRAND'COUR :

Date de la demande : 06/05/2025 par Mme TORASSO Sandra en sa qualité de Présidente

Pièces jointes à la demande :

- Dossier de demande de subvention dûment complété
- Enregistrement SIREN
- Rapport financier pour l'année 2024
- Budget prévisionnel pour l'année 2025
- Attestation d'assurance
- Compte rendu de l'assemblée générale du 02/12/2024
- RIB

Il y a lieu de se prononcer sur cette demande.

- Après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accorde la demande de subvention de l'Association Communale LES AMIS DE LA GRAND'COUR pour un montant de 250,00 € ;
- Dépense imputée en section Dépenses de Fonctionnement au compte 65748 ;
- Accorde la possibilité à l'association de faire 100 photocopies couleur par an en A3 ;
- Rejette toutes les autres demandes (Prêts de matériels, tables, chaises, etc...) sauf le prêt de barrières métalliques pour leurs manifestations en fonction des disponibilités et des contraintes liées au service de la commune.
- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2025
Le Maire,
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2025

Le Secrétaire de Séance
Nicolas ANCLIN